

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 22 janvier 2019**, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Martin, France,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Nichols, Martin,
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Noël, Pierre,
Croteau, Steve,	Petit, Ghislaine,
Corbeil, Annick, commissaire parent,	Rondeau, Daniel,
Favreau, Jacques,	Simard, Élyse.
Fortin, Yannick, commissaire parent,	

Avait prévenu de son absence, madame la commissaire :

Donais, Sylvie.

Était absent, monsieur le commissaire :

Messier, Jean-François.

Sont aussi présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

C-19-01-95

Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, et de l'approuver tel quel.

C-19-01-96

Période de questions

Aucune question.

Assermentation d'un commissaire

Madame Ghislaine Petit, commissaire de la circonscription 6, est assermentée devant madame Caroline Dupré, directrice générale de la Commission scolaire.

Participation à un appel d'offres d'achats regroupés pour une durée de trois ans

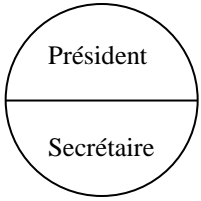
CONSIDÉRANT que les contrats pour l'achat des items suivants viendront à échéance le 28 février 2019 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de les renouveler :

- Dossier 121622 – Fournitures d'arts plastiques
- Dossier 071922 – Fournitures d'entretien ménager
- Dossier 031920 – Fournitures sportives
- Dossier 111920 – Tableaux scolaires

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées au sein d'une association nommée le *Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME)*, afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de la *Politique 501 relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle de l'approvisionnement en biens et services* de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;



Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat des items ci-haut mentionnés puisque cela lui permettra de faire des économies;

CONSIDÉRANT que l'article 33 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* (LRRQ c. C-65.1, r. 2) OU 46 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* (LRRQ c. C-65.1, r. 4) OU 57 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (LRRQ c. C-65.1, r. 5.1] prévoit que tout contrat dont la durée prévue est supérieure à trois ans doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

C-19-01-97 Monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu :

- d'autoriser que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe participe au regroupement d'achats pour l'achat des items ci-haut mentionnés;
- de mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé d'une durée de 3 ans, selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

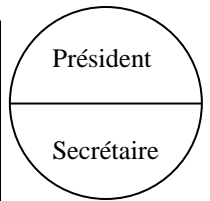
Dépassement de coûts | projet 1718-JCA-01 – Réfection des salles de toilettes et travaux divers à l'école Saint-Charles-Garnier, immeuble Jacques-Cartier

CONSIDÉRANT la résolution no C-18-03-131 octroyant un contrat de 459 800,00\$ (taxes exclues) à *Construction Bugère inc.* pour la réalisation des travaux de réfection des salles de toilettes et travaux divers à l'école Saint-Charles-Garnier, immeuble Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que les ordres de changement totalisent 46 606,99\$ (taxes exclues), soit 10,14% des travaux;

CONSIDÉRANT que la totalité des ajouts dépasse 10% du montant initial, soit le maximum de la délégation de pouvoirs de la direction générale.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Madame Annick Corbeil propose et il est unanimement résolu :

C-19-01-98

- d'accepter les ordres de changements de l'avenant n° 06 au montant de 780,02 \$ taxes exclues dans le projet 1718-JCA-01;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Dépassement de coûts | projet 1718-SCH-01 – Réfection d'enveloppe et travaux de mises aux normes à l'école Bois-Joli – Sacré-Cœur, immeuble Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT la résolution no C-18-04-150 octroyant un contrat de 2 029 400\$ (taxes exclues) à *Construction R.D.J inc.* pour la réalisation des travaux de réfection d'enveloppe et de mise aux normes à l'école Bois-Joli – Sacré-Cœur, immeuble Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT que les ordres de changement totalisent 127 884,02 \$ (taxes exclues), soit 6,30% des travaux;

CONSIDÉRANT que la totalité des ajouts dépasse 75 000 \$, soit le maximum de la délégation de pouvoirs de la direction générale.

Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu :

C-19-01-99

- d'accepter l'ordre de changement n° 18 au montant de 1 988,57 \$ taxes exclues dans le projet 1718-SCH-01;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Mise à jour de l'entente d'utilisation d'une partie de la cour avec la Fabrique de Saint-Hugues

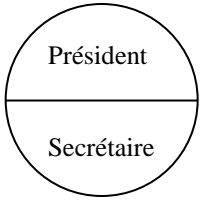
CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe utilise une partie de la cour de l'église de Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT qu'une entente à cette fin existe déjà avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent mettre à jour l'entente existante;

Madame Ghislaine Petit propose et il est unanimement résolu de mandater le président, monsieur Richard Flibotte et la directrice générale, madame Caroline Dupré, à signer les documents relatifs à cette entente.

C-19-01-100



**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Questions diverses

Aucune question.

Agenda du président

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport des rencontres de la dernière semaine, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

Ajournement de la séance

C-19-01-101 Madame France Martin propose et il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 5 février 2019, à 19 h.

Président

Secrétaire général